

## **Politique sur le Comité du droit fiscal**

### **Article 1**

#### *Mission du comité*

Le Comité a pour objectif principal de permettre aux futur.es juristes de découvrir la pratique du droit immobilier, en leur offrant plusieurs activités sociales et académiques visant la démystification de cette pratique. Ces activités ont pour but de favoriser l'interaction et la création d'un réseau professionnel entre la communauté juridique québécoise et les étudiant.es.

Il a notamment la tâche de :

- (i) Organiser et promouvoir des conférences permettant aux étudiant.es de découvrir la pratique du droit immobilier;
- (ii) Organiser et promouvoir des activités de réseautage permettant aux étudiant.es de découvrir la pratique du droit immobilier et de rencontrer des professionnel.les du milieu juridique;
- (iii) Organiser des simulations en droit immobilier;
- (iv) Promouvoir sur ses réseaux sociaux des capsules avec des professionnels sur le droit immobilier;
- (v) Promouvoir sur ses réseaux sociaux l'actualité sur le droit immobilier.

### **Article 2**

#### *Composition du comité*

Le Comité droit immobilier est formé des personnes suivantes :

- (i) une personne Coordonnatrice du Comité qui encadre et soutient les autres personnes du Comité;
- (ii) une personne Responsable aux événements qui organise le déroulement des activités du Comité;
- (iii) une personne Responsable des communications qui s'occupe de mettre de l'avant l'actualité sur le droit immobilier et qui gère les réseaux sociaux du Comité, soit Instagram et LinkedIn;
- (iv) une personne Responsable aux affaires financières qui obtient des commandites et qui assure le suivi financier du comité;
- (v) une personne Responsable de la logistique qui gère les inscriptions aux activités du Comité, y compris l'envoi des courriels de confirmation et la boîte de courriels du Comité;
- (vi) une personne Responsable des simulations qui organise des simulations et des ateliers pratiques, notamment en partenariat avec d'autres comités;

- (vii) une personne Responsable des premières années;
- (viii) une personne représentante du Conseil exécutif.